

Conseil Municipal du 26 avril 2018

Le **vingt-six avril** deux mil dix-huit, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **19 avril 2018**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : Daniel GEORGET

Pouvoir(s) : - néant.

Secrétaire de séance : Mickaël LOINARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 29 mars 2018.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

3b - CR de la Commission LOGEMENTS.

4b - Opération 208 /Bâtiments du Parc public : résultats de la consultation pour Maçonnerie - Charpente et Couverture.

4c - Opération 172 /Programme Trottoirs 2018

13 - Décision Modificative Budgétaire n° 1 / BUDGET GENERAL

Ressources humaines

1) Situation du dossier « réorganisation des services » pour la rentrée scolaire de septembre 2018

DCM 2018-04-26-01

Après concertation des Directeurs d'école, la nouvelle organisation des services est en cours d'élaboration en association avec les personnels scolaires et périscolaires.

Le projet pourra être soumis au Conseil Municipal en séance de mai, avant transmission au Comité Technique Paritaire rattaché au CDG53.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.*

publiée le 07/05/2018

Maison de Santé Pluridisciplinaire

2) Modification des conditions de l'aide communale à l'installation de professionnels de santé : durée MINIMALE d'activité au sein de la MSP

DCM 2018-04-26-02

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-06-30-17 décidant l'attribution d'une aide communale à l'installation des professionnels de santé dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Commune de Vaiges.

Cette aide exonère les bénéficiaires de 30 % sur les loyers d'occupation de la MSP sur la période des 6 premiers mois de l'installation.

Le Conseil Municipal est invité à préciser les conditions d'attribution.

Décision

Considérant l'intérêt général, et notamment le souci de développer l'offre de soins de santé de proximité, motivant la création de cette aide communale,

Considérant les aides allouées, et les départs des professionnels de santé en ayant bénéficié, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'ajouter une condition d'exercice effectif de l'activité professionnelle sur une période de 3 ans au moins au sein de la MSP de Vaiges pour bénéficier de cette aide,*
- *dit qu'à défaut d'avoir respecté cette condition, le bénéficiaire de l'aide sera redevable, dès son départ des locaux, du reversement du montant de l'aide accordée (montant total de l'exonération de loyers sur 6 mois),*
- *dit que cette clause fera l'objet d'un engagement écrit du bénéficiaire, joint en annexe au contrat de location le jour de la signature dudit contrat.*

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

Travaux des Commissions

3) 3a) Compte-rendu de l'action du CMJ du 14/04/2018 « Nettoyons Vaiges »

DCM 2018-04-26-03a

Sophie ADAM rend compte de la journée organisée par le Conseil Municipal de Jeunes de Vaiges le 14 avril dernier pour la qualité de l'environnement et du cadre de vie sur la Commune de Vaiges. Les jeunes se sont particulièrement montrés motivés pour inviter les usagers à respecter les espaces publics en utilisant les conteneurs de collecte des déchets.

A l'occasion de cette prise de parole, Sophie ADAM informe le Conseil Municipal du versement de la somme de 180 € (fonds collectés par le CMJ lors du goûter de Noël) au profit de l'Association PÉGASE (Projet d'Éveil Général aux Activités Scientifique à l'École) rattachée à l'École d'ingénieurs ESTACA de Laval. L'Association PEGASE mène des actions pour la transmission des sciences auprès d'écoles primaires, et auprès des enfants malades à l'hôpital de Laval. Elle organise également tous les ans un voyage humanitaire à destination du Sénégal pour la transmission des sciences dans les collèges des villes de Diourbel et Ngoundiane.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.*

publiée le 07/05/2018

3b) Compte-rendu de la Commission LOGEMENTS

DCM 2018-04-26-03a

Julie DUCOIN rend compte des travaux de Commission :

- Suivi d'un locataire en situation d'impayés de loyers,
- Suivi des locations :
 - les 6 logements Route du Mans sont à ce jour tous occupés,
 - 1 logement vacant Rue Robert-Glétron
 - 1 logement vacant Place de La Poste.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le 07/05/2018

4) 4a) Opération 199 /Logement communal au 8 Place de La Poste : résultats de la consultation pour le changement de menuiseries : proposition de la Commission et attribution de marchés

DCM 2018-04-26-04a

Question reportée à séance de mai (cause absence de D. GEORGET -rapporteur des travaux de la Commission).

4b) Opération 208 / Bâtiments du Parc public : résultats de la consultation pour Maçonnerie – Charpente et Couverture

DCM 2018-04-26-04b

Eléments de la procédure adaptée :

Après étude des besoins, élaboration de descriptifs de travaux, et consultation de diverses entreprises, la Commission s'est réunie pour l'analyse des offres reçues, et propose de retenir les offres suivantes :

Proposition d'attribution

Corps d'état	Attributaire	Montant du marché	
		HT	TTC
Maçonnerie	Entreprise CHEVALLIER	32 841,26 €	39 409,51 €
Charpente - Couverture	Entreprise FAVRIS	16 015,65 €	19 218,78 €
Compl. pour 2 fenêtres de toit	Entreprise FAVRIS	1 146,00 €	1 375,20 €
Totaux		50 002,91€	60 003,49€

Décision :

Considérant les crédits inscrits au Budget 2018 pour la réalisation de ces travaux, Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'attribution des marchés comme exposée ci-dessus ;
- dit que conformément aux règles de la commande publique, les entreprises non retenues seront informées des résultats de cette consultation.

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

4c) Opération 172 / Programme Trottoirs 2018 : résultats de la consultation pour réfection de trottoirs

DCM 2018-04-26-04c

Eléments de la procédure adaptée :

Après étude des besoins, élaboration de descriptifs de travaux, et consultation de diverses entreprises, la Commission s'est réunie pour l'analyse des offres reçues, et propose de retenir les offres suivantes :

Proposition d'attribution

Corps d'état	Attributaire	Montant du marché	
		HT	TTC
VRD	Entreprise CHAPRON	43 775,75 €	52 530,90 €

Décision :

Considérant les crédits inscrits au Budget 2018 pour la réalisation de ces travaux, Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'attribution des marchés comme exposée ci-dessus ;
- dit que conformément aux règles de la commande publique, les entreprises non retenues seront informées des résultats de cette consultation.

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

Urbanisme

5) Droit de Préemption Urbain / Déclaration d'intention d'Aliéner pour un immeuble situé au n° 19 Rue des Lilas

DCM 2018-04-26-05

Monsieur le Maire expose :

« Le 06 avril 2018, la SCP LAUBRETON-GOUX, Notaires associés à Meslay du Maine et Vaiges, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de Mme Madeleine DELILLE, concernant un ensemble immobilier sis au n° 19 Rue des Lilas, et cadastré AC 104 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économique relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2017-02-11-06 en date du 11 février 2017, plafonnant à 76 000 € la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

6) *Droit de Prémption Urbain / Déclaration d'intention d'Aliéner pour un immeuble situé au n° 13 Rue des Bruyères*

DCM 2018-04-26-06

Monsieur le Maire expose :

« Le 12 avril 2018, la SCP LAUBRETON-GOUX, Notaires associés à Meslay du Maine et Vaiges, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de Alban PORNIN, concernant un ensemble immobilier sis au n° 13 Rue des Bruyères, et cadastré AC 127 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économique relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2017-02-11-06 en date du 11 février 2017, plafonnant à 76 000 € la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

ICPE

7) *Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Concertation et de Suivi organisée le 27/02/2017 par la Société FACO*

DCM 2018-04-26-07

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission Locale de Concertation et de Suivi organisée le 27 février dernier par la Sté FACO, conformément à la réglementation s'imposant pour l'exploitation de la carrière de La Hunaudière.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.*

publiée le 07/05/2018

Intercommunalité

8) Cté de Cnes des Coëvrons : Projet de SCoT arrêté le 05/13/2018 : avis du Conseil Municipal

DCM 2018-04-26-08

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la délibération DEL 2018 047 de la Cté de Cnes des Coëvrons arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territorial des Coëvrons et approuvant le rapport du bilan de la concertation relatif à l'élaboration de ce document de planification d'urbanisme ;
- invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur l'arrêt de ce projet de SCoT.

Décision :

Considérant le projet de Schéma de Cohérence Territorial des Coëvrons présenté, et arrêté, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sans observation ;
- prend acte de la prochaine soumission de ce projet à une enquête publique, conformément la procédure prévue par le Code de l'Environnement.

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

9) Cté de Cnes des Coëvrons : lancement du « Programme Local de Habitat 2018-2023 »

DCM 2018-04-26-09

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la délibération DEL 2018 048 de la Cté de Cnes des Coëvrons adoptant le Programme Local de l'Habitat du Territoire des Coëvrons pour la période 2018-2023 ;

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte de la mise en place de ce PLH 2018-2023 sur le territoire des Coëvrons.

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

Questions diverses

10) Suite du dossier « terrains de boules supplémentaires »

DCM 2018-04-26-10

Monsieur le Maire rappelle la demande du Comité des Fêtes sollicitant la création de terrains de boules supplémentaires pour l'organisation de la fête communale et rend compte de ses derniers échanges avec les représentants du Comité des Fêtes sur ce sujet.

Le Comité des Fêtes propose d'aménager (décapage léger et empierrement sommaire) une partie de terrain à proximité de la plateforme aménagée par la Commune en 2015 (mandat n° 666 du 04/08/2015 pour 5 470 €) afin de pouvoir y jouer aux boules lors de la fête communale.

Le Conseil Municipal est invité à faire part de son avis sur cette demande d'aménagement.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- précise qu'en considération du coût d'aménagement déjà réalisé et des coûts d'entretien induits pour la plateforme existante, la Commune n'engagera pas de frais pour cet aménagement complémentaire destiné à servir une fois par an ;
- autorise le Comité des Fêtes à réaliser cet aménagement sommaire sur le domaine public communal sous réserve d'en prendre en charge l'entretien autant que de besoin.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le 07/05/2018

11) Mutualisation : CR de la réunion des Maires du 18 avril 2018

DCM 2018-04-26-11

Monsieur le Maire rend compte des débats lors de la réunion organisée le 18 avril dernier à l'intention des Maires de communes ne s'étant pas encore prononcées pour la mutualisation de services avec la Cté de Cnes des Coëvrans.

De ces échanges, il ressort que l'intégration de nouvelles collectivités aux services déjà mutualisés au sein des Coëvrans nécessite d'être reportée au 1^{er} janvier 2020.

12) Voie douce : CR de la réunion du 24 avril 2018

DCM 2018-04-26-12

Monsieur le Maire rend compte de la réunion organisée le 24 avril dernier, en présence des élus, des riverains et des représentants du Service des Routes du Conseil Départemental de La Mayenne, pour le projet de voie douce entre St Georges le Flécharde et Vaiges.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- demande l'adhésion de la Commune de Vaiges au Service de Mayenne Ingénierie du Conseil Départemental de La Mayenne (en attendant l'adhésion communautaire des Coëvrans) afin que ce Service puisse rapidement étudier le projet de cette voie douce longeant la RD 281 sur le territoire de la Commune de Vaiges ;
- demande que l'étude soit également réalisée pour l'aménagement de la liaison CD 281 - CR mitoyen de l'Homée - CR n° 93 de Couillé (reliant la RD 281 à la voie de contournement de Vaiges) .

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le 07/05/2018

Budgets**13) Décision Modificative Budgétaire N° 2018-01 – Budget Général**

DCM 2018-04-26-13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
	néant		
	néant		
<i>Total de la présente décision</i>		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP		1 676 330,45 €	1 676 330,45 €
Total section fonctionnement		1 676 330,45 €	1 676 330,45 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
181	Eglise /cloches		1 900,00 €
020	dépenses imprévues		- 1 900,00 €
<i>Total de la présente décision</i>		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP		850 428,52 €	850 428,52 €
Total section investissement		850 428,52 €	850 428,52 €

Enregistrée en Préf le 02/05/2018

publiée le 07/05/2018

Porté à connaissance de décisions du Maire : voir annexe

Faire-part de naissances

Marion et Martin VILLAIN le 08 février 2018.

Mariages : 5 célébrations à officier

			Officier	Assistant
30/06/2018	16h	Claire GAUTTIER - Luc LEBON	M. DURAND	L. DUCHENE
28/07/2018	10h30	Annaëlle DUBOIS - Steven SABLE	R. LEFEUVRE	S. MONNIER
04/08/2018	Carine DESNOS - Arnaud PERDREAU	J. DUCOIN	S. ADAM
18/08/2018	17h30	Sabrina BARBIER - Franck VALLIENNE	M. DURAND	Y. LETERME
25/08/2018	10h	Charlène MENARD et Fabien BELLIER	R. LEFEUVRE	S. TROU

Dates à retenir

- 03 mai à 16h30 – Cérémonie « Pose 1^{ère} pierre » chantier MH.
- 06 mai à 10h15 – Commémoration du 8 mai
- 18 mai à 20h30 – Participation citoyenne

Réunions de Commissions

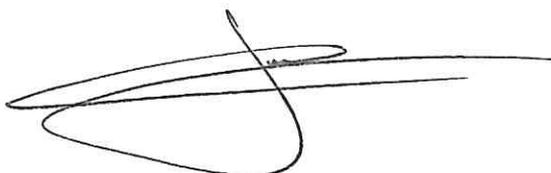
objet	Commission	Date	heure	lieu
Examen d'une demande de subvention	ASSOCIATIONS	V 04 mai	20:00	Mairie
Musée	PATRIMOINE	V 04 mai	20:30	Mairie
Restaurant scolaire	AFF. SCOLAIRES	L 14 mai	18:30	Mairie
Allées jardin public	AMENAG. COMMUNAUX	Ma 15 mai	18:00	Mairie

Conseil Municipal

jeudi 31 mai
 Jeudi 28 juin
 Jeudi 26 juillet
 Jeudi 30 août

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Le Secrétaire de séance,
 Mickaël LOINARD



Le Maire,
 Régis LEFEUVRE



